

*Annexe 1*  
**Réunion CCTP Lawe**

**Sujet :** PPRi de la vallée de la Lawe

**De :** DELVAL Jeremy - DDTM 62/SER/PPR/TMN <jeremy.delval@pas-de-calais.gouv.fr>

**Date :** 06/10/2015 09:35

**Pour :** "BERTAUX-VALERE Marie-Alexandrine (Chef de cellule) - DREAL Nord-PdC/SR/DRNHM /CPRN" <marie-alexandrine.beraux@developpement-durable.gouv.fr>, COUSIN Olivier - DDTM 62/SER/PPR <olivier.cousin@pas-de-calais.gouv.fr>, GIBAUX Jean-Paul - DDTM 62/CT Artois/Béthune/ERE <jean-paul.gibaux@pas-de-calais.gouv.fr>, "TANFIN Thierry (CMT Ternois Osartis) - DDTM 62/CT Artois/Arras/Atelier Territorial" <thierry.tanfin@pas-de-calais.gouv.fr>, "VILLAIN Bernard (Responsable d'unité) - DDTM 62/CT Artois/Arras/Atelier Territorial" <bernard.villain@pas-de-calais.gouv.fr>, ZIOLKOWSKI Valérie - DDTM 62/SER/PPR/NSM <valerie.ziolkowski@pas-de-calais.gouv.fr>, contact@cc-atrebatie.fr, contact@cc-flandrelys.fr, contact@cc-vertescollines-saintpolois.fr, elisabeth.frot@sage-lys.net, flora.tivelet@agglo-artoiscomm.fr, frederic.hervieu@artoiscomm.fr, jpblancaert601@gmail.com, karine.chuquet@vnf.fr, magnicourt-en-comte@cc-atrebatie.fr, sarah.duverney@sage-lys.net, secretariat@cc-pernois.com, dgs@cc-vertescollines-saintpolois.fr

Bonjour,

En fonction des réponses des différents partenaires techniques, je vous propose une première réunion afin de formuler vos remarques sur le CCTP.


Celle ci aura lieu le mardi 13 octobre 2015 à 10h00 à la :

Coordination territoriale Artois  
Site de Béthune  
Centre tertiaire Jean Monnet  
100 avenue de paris  
CS 60295 - 62405 Béthune Cedex

Je reste à votre disposition pour toutes informations.

Cordialement,

Jérémy DELVAL  
Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service Eau et Risques  
Unité TMN  
03.21.22.98.89

 <p>PRÉFÈTE DU PAS-DE-CALAIS</p> <p>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER</p>	<p>Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais</p> <hr/> <p>Service Eau et Risques PPRNSM 100, Avenue Winston Churchill</p> <p>62 022 ARRAS CEDEX CS 10007</p>	<p>Le 20/10/2015</p>
<p><b>Réunion du 13/10/2015</b></p>		
<p><b>Objet</b> : Réunion de travail – CCTP pour la réalisation du PPRI de la Lawe</p> <p><b>Présents</b> :</p> <p><b>SYMSAGEL</b> : MME. DUVERNEY  <b>ARTOIS COMM</b> : M. HERVIEU  <b>DDTM62</b> : M. COUSIN, MME ZIOLKOWSKI, M. GIBAUX, M. STUZIK, M. DELVAL  <b>Rédacteur</b> : M.DELVAL</p>		

## 1 Contexte :

Suite à l'annulation de l'arrêté d'approbation du 19 janvier 2008 par le tribunal administratif, Madame la Préfète a décidé d'appliquer par anticipation les dispositions du PPRI de la vallée de la Lawe par arrêté du 7 août 2015 et de relancer les études.

L'objectif de la réunion est une première prise de contact avec les partenaires techniques afin de donner un avis sur le cahier des clauses techniques particulières. Un marché est en préparation pour désigner un bureau d'études qui réalisera le PPRI.

## 2 Relevé de décisions

Suite aux échanges sur le cahier des clauses, les remarques sont les suivantes :

- Modification de la carte du périmètre d'étude en utilisant une hydrographie plus fine afin de percevoir des affluents ou des sous affluents de la Lawe comme le Ruisseau de Caucourt ou le Fossé d'Avesnes.
- Après la première phase d'étude, un nouvel arrêté de prescription affinera le périmètre d'étude. Celui-ci est actuellement défini et élargi par rapport au périmètre de prescription actuel pour prendre en compte le risque de ruissellement, de remontée de nappe et de rupture de digue et d'inondation pour la Lawe et ses affluents comme la Loisne.
- La confluence de la Lawe avec la Lys sur trouve sur la commune de La Gorgue, commune du Nord, qui va être intégrée au périmètre d'étude Les conditions avales de la Lawe et de la Lys seront particulièrement étudiées (tests de sensibilité). Actuellement il existe un aléa de la Lawe dans le PPR de la Lys aval approuvé.

- Pour plus de clareté un récapitulatif de l'ensemble des livrables demandés sera ajouté dans le CCTP.
- La liste des acteurs du comité technique sera complétée avec les EPCI, l'Agence d'Urbanisme et la Chambre d'Agriculture.
- Le réseau de fossés en aval du bassin versant sera pris en compte, une analyse et une proposition d'intégration au modèle sera demandé au prestataire.
- Une attention particulière sera apportée aux ouvrages pouvant avoir un impact sur la gestion de crise comme le vannage d'Hulluch, le vannage de La Gorgue (gestionnaire SIPAL), le nid du moulin à Gosnay (privé), les passages en siphon à Béthune, vis de Beuvry, moulin à la Comté, à Caucourt, ouvrages au château d'Olain à Houdain, chute à Rebreuve-Ranchicourt.
- Des études ou documents présents au Symsagel ou à Artois comm seront ajoutés à la base bibliographique disponible pour le prestataire.
- Le planning de la consultation est annoncé : consultation novembre/décembre, analyse des offres janvier/février, notification fin février.
- le bureau d'études qui sera choisi pour le PPR devra travailler en coordination avec le bureau d'études désigné pour réaliser le PAPI.
- L'impact des stations relevages des eaux sur les inondations et les différents aléas sera étudié.
- Dans le livrable sur les aléas, il est demandé au bureau d'étude une carte pour représenter comment est construit le modèle

Je vous propose de me communiquer vos remarques sur ce relevé de décisions.